

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/585 20 décembre 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence : Slovénie

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT (585ème séance plénière)

1. <u>Date</u>: Mardi 20 décembre 2005

Ouverture : 16 h 20 Clôture : 16 h 30

2. Président : M. J. Lenarčič

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait savoir que la décision relative à la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan, qui était soumise à une procédure d'approbation tacite prenant fin le vendredi 16 décembre 2005, n'a fait l'objet d'aucune objection (voir la décision PC.DEC/711, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'APPROBATION DU BUDGET

UNIFIE DE 2006

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 712 (PC.DEC/712) sur l'approbation du budget unifié de 2006; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Président, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Secrétaire général

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 décembre 2005 à 10 heures. Neuer Saal